

Burundi : Hussein Radjabu claque la porte du CNARED

@rib News, 14/05/2016 LE PARTI CNDD-FDD EPRIS DU RESPECT DE LA LOI DECLARATION N°006/2016 1.

Depuis l'annonce de la démission de Monsieur Pierre NKURUNZIZA de briguer un 3^e mandat présidentiel (25 avril 2015), le Burundi vit une situation politique et sécuritaire grave qui met en péril la société burundaise et le Burundi car ledit mandat transgresse violemment les engagements sacrés que le Burundi a pris pour ramener la paix, la sécurité pour tous et la stabilité du pays. Cette situation augure d'un avenir incertain non seulement pour ce pays mais aussi pour toute la sous-région. Tous les indicateurs sont au rouge et convergent vers un état de fait : le régime de facto de NKURUNZIZA est incapable de mettre un terme à la situation de guerre civile qu'il a sciemment créée autant qu'il viole les principes fondamentaux consacrés par les lois et règlements qui régissent l'Etat du Burundi.

2. Pour faire face au défi du vide institutionnel qui s'annonçait déjà, plusieurs formations politiques et associations de Société Civile se sont réunies du 29 au 31 juillet 2015 à Addis-Abeba (Ethiopie) en vue de créer le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha et la Restauration de l'Etat de Droit (CNARED-GIRITEKA en sigle). Ce cadre devait permettre d'œuvrer en synergie pour la mise en place des institutions démocratiques conformes à l'Accord d'Arusha, la Constitution du Burundi, en vue de remettre le pays sur les rails de la stabilité, d'une paix durable et du développement harmonieux. Le Parti CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi s'est investi activement dans la mise en place dudit cadre, convaincu que c'est l'instabilité et la violation des normes qui sont à l'origine de l'instabilité des Etats. 3. Depuis sa création, beaucoup d'irrégularités et d'échecs se sont manifestés dans la définition de l'ossature du Conseil et la distribution des rôles a été compromise par un penchant au clientélisme et à l'égoïsme. Cela entrave gravement son fonctionnement, hypothèque l'avenir ainsi que la probité de ses dirigeants et partant, l'existence de cette jeune organisation. - La multiplication désordonnée des structures et des postes de responsabilité au sein du CNARED a créé une lourdeur qui compromet son fonctionnement, alors qu'à l'origine il s'agissait d'une structure technique destinée à galvaniser les actions des formations politiques et les organisations de la Société civile auprès du respect des textes fondamentaux de la République du Burundi (Accords d'Arusha et Constitution du Burundi) et d'édifier un Etat de Droit au Burundi (cfr. Acte constitutif). - Le mode de gestion a souffert du manque de rationalité : le rôle du Bureau (constitué du Président, des deux Vice-Présidents et du Secrétaire Exécutif) chargé de la coordination et la mise en œuvre des décisions du Directoire National, beaucoup de postes de responsabilité ont été créés dans un tourbillon d'opportunistes enclins au positionnement au sein du Conseil et sur base de clientélisme sans tenir compte des critères d'efficacité dans le respect de l'équité, le but poursuivi devant être celui de fournir l'expertise nécessaire manifeste à travers faits et gestes de gestion quotidienne la tendance à privilégier des « super personnes » et des « hyper formations politiques » plus consultées et privilégiées dans la prise de décisions que d'autres, et le caractère collégial de gestion est mise à rude épreuve. 4. Le Parti CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi a toujours prodigué des conseils pour corriger les échecs constatés, en proposant notamment des structures légères et efficaces susceptibles d'entretenir un bon climat de collaboration et d'assurer un rendement meilleur, soubassement indispensable pour l'édification d'un véritable Etat de droit. Il n'a pas hésité à recourir à la médiation. 5. La course électorale au positionnement individuelle a atteint son paroxysme lors de la réunion des 23, 24 et 25 avril 2016 lorsque, passant outre le conseil insistant du CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi de surseoir au renversement des organes existants pour des raisons tant d'inopportunité politique que d'illegalité, il a tenté d'obliger au forcé. Le manque de convergence, de confiance et de confiance qui ont perduré dès sa création, ont fait que des quelques 5 sessions du Directoire du CNARED, aucune priorité n'a jamais été accordée aux souffrances du Peuple burundais : il s'agissait plutôt de distribuer les postes au sein du Conseil, tant de se disputer lors des échanges sur la formation du Gouvernement en exil, tant de se disputer des postes au sommet du Conseil à l'étranger, le CNARED a manifesté publiquement son incapacité à réagir vigoureusement contre la démission de NKURUNZIZA de rejeter devant la déléguation du Conseil de Sécurité des Nations Unies (23/01/2016) les appels pour un dialogue inclusif et l'envoi d'une force d'intervention au Burundi. Il vous souviendra que le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine a décidé au mois de décembre 2015 l'envoi d'une Mission Africaine de Prévention et de Protection au Burundi (MAPROBU) forte de 5000 hommes pour tenter de mettre fin à cette crise. Or, NKURUNZIZA a menacé de considérer cette force comme une force d'invasion et d'occupation et serait combattue comme telle. 6. Dans cette ambiance : - certains membres (du Directoire du CNARED-GIRITEKA) aux ambitions démesurées ont procédé aux tractations en vue de former des alliances secrètes pour déstabiliser et remplacer les organes en place, ce qui a entravé un bon mariage des activités, altérant profondement la collaboration efficace des membres dudit Conseil, - il a été impossible d'initier une politique sécuritaire bien définie pour garantir la protection de la population civile et mobiliser des fonds nécessaires pour son exécution. En d'autres termes, le CNARED-GIRITEKA affiche une incapacité notable à mettre en place un plan d'urgence en rapport avec l'instabilité qui gagne du terrain au Burundi, - tout en saluant les décisions et solutions prises respectivement par les Etats-Unis, l'Amérique, l'Union Européenne et l'Union Africaine, le Parti CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi déplore que celles-ci sont restées malheureusement lettre morte au regard de l'intensification des violences et des assassinats ciblés depuis le début de l'année 2016 et le CNARED-GIRITEKA ne fournit aucun effort palpable pour y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard, - la communication a été défaillante, désordonnée car fondée généralement sur des rumeurs. 7. Malheureusement, les résultats enregistrés jusqu'à présent restent en deçà des attentes des Burundais : incapacité à mobiliser davantage de Burundais dans la restauration de la paix, la sécurité et la stabilité, de même que la conciliation nationale ainsi que le rapatriement des réfugiés. Devant ce constat, le Parti CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi porte à la connaissance du public ce qui suit : 1^{er}. La crise actuelle au Burundi est une conséquence directe de la violation des lois, conventions et Accords convenus par NKURUNZIZA Pierre et sa clique aux fins de faire main basse sur les institutions du pays en passant par la confiscation du pouvoir. Le Parti CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi s'est farouchement opposé et se donnera corps et âme pour la restauration de l'Etat de Droit, par la réhabilitation de l'Etat

dâ€™Arusha et la Constitution ; 2°. De la même manière et par souci de cohérence, il ne peut pas concéder à quelque organisation, fut-ce de l’opposition politique, ce qu’il refuse à NKURUNZIZA et sa clique. C’est pour cette raison qu’il a solennellement la décision de se retirer de la Plate-forme CNARED-GIRITEKA ; 3°. Le Parti CNDD-FDD reste ouvert à toute forme de collaboration positive avec toutes les forces vives de la Nation pour un prompt retour à l’ordre constitutionnel démocratique au Burundi ; 4°. Réitérant son appel pressant au Dialogue inclusif, il affirme son soutien au médiateur désigné par la Communauté Est Africaine ; 5°. Demande au Peuple burundais de rester mobilisé et confiant dans leur avenir. Fait à Bujumbura, le 14 mai 2016 Le Président du CNDD-FDD Epris du Respect de la Loi Honorable Hussein RADJABU